# Révision du règlement local de publicité de GUÉTHARY

## Projet de règlement
## Réunion publique
12 juin 2019

Commune de Guéthary
GETARIAKO HERRIA
PYRENEES ATLANTIQUES

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE
Elkargoa

DE TOUTES NOS FORCES !
GURE INDAR GUZIEZ !

# Bref rappel

# Les objectifs du RLP de Guéthary (délibération du 3 mars 2014)

1. Adapter le nouveau règlement de publicité :
   - À la situation actuelle de la commune compte tenu de ses évolutions
   - À l'évolution de la législation sur la publicité depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010
2. Tirer les conséquences de l'inadaptation du règlement de publicité actuel du 12 avril 1988

# La situation de Guéthary au regard du droit de la publicité extérieure

# Les apports de l'actuel règlement de publicité : une commune où la publicité est inexistante

Commune de Guéthary
GETARIAKO HERRIA
PYRENEES ATLANTIQUES

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE
Elkargoa

DE TOUTES NOS FORCES !
GURE INDAR GUZIEZ !

# Les apports de l'actuel règlement de publicité : une commune où la publicité est inexistante

Commune de Guéthary
GETARIAKO HERRIA
PYRENEES ATLANTIQUES

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE
Elkargoa

DE TOUTES NOS FORCES !
GURE INDAR GUZIEZ !

# Commune dotée d'un règlement de publicité « ancienne génération » du 12 avril 1988

1. Le pouvoir de police appartient au maire
2. Les enseignes sont toutes soumises à autorisation préalable après avis de l'architecte des bâtiments de France

# Commune dotée d'un règlement de publicité « ancienne génération » du 12 avril 1988

Une zone de publicité restreinte qui interdit toute forme de publicité à l'exception :

- de celle sur le mobilier urbain
- Sur les palissades de chantier
- Des dispositifs destinés à informer la population dans l'intérêt général

# Commune dotée d'un règlement de publicité « ancienne génération » du 12 avril 1988

Une zone de publicité restreinte qui réglemente :

- Les enseignes en fonction de leur procédé d'implantation
- Les préenseignes dérogatoires
- Les enseignes et les préenseignes temporaires

# Le projet de RLP

# Le projet de RLP : les dispositions en matière de publicité

1. Maintien du principe de la limitation de la présence publicitaire en raison de l'existence de l'AVAP
2. Mais des exceptions limitées :
   - La publicité sur les palissades de chantier en 4 $m^2$
   - Les chevalets en 0,70 $m^2$ (question en débat)

# Le projet de RLP : les dispositions en matière d'enseignes

1. Des implantations interdites :
   - Sur les balcons
   - Sur les parasols
   - Sur les arbres
2. Des procédés interdits :
   - Numériques
   - À messages défilants et surlignant les bâtiments
   - En toiture

# Le projet de RLP : les dispositions en matière d'enseignes

Des enseignes murales sous forme de lettres découpées préconisées

# Le projet de RLP : les dispositions en matière d'enseignes

## Des enseignes sur lambrequins autorisées

# Le projet de RLP : les dispositions en matière d'enseignes

Des enseignes perpendiculaires au format maxi 0,80 x 0,80

# Le projet de RLP : les dispositions en matière d'enseignes

Des enseignes scellées au sol limitées à 2 m² sauf aux abords de la RD810 (6 m²)

# Le projet de RLP : les dispositions en matière d'enseignes

1. La vitrophanie limitée à 15 % de la surface de la baie vitrée
2. Les enseignes sur clôture limitées à 1 $m^2$ (en débat)
3. Les enseignes et préenseignes temporaires limitées à 4 $m^2$

# Des dispositifs hors champ du RLP

**Les journaux électroniques d'information ou les mobiliers urbains non commerciaux**

Commune de Guéthary
GETARIAKO HERRIA
PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Communauté d'agglomération Pays Basque
Euskal Hirigune Elkargoa

De toutes nos forces !
Gure indar guziez !

# Des dispositifs hors champ du RLP

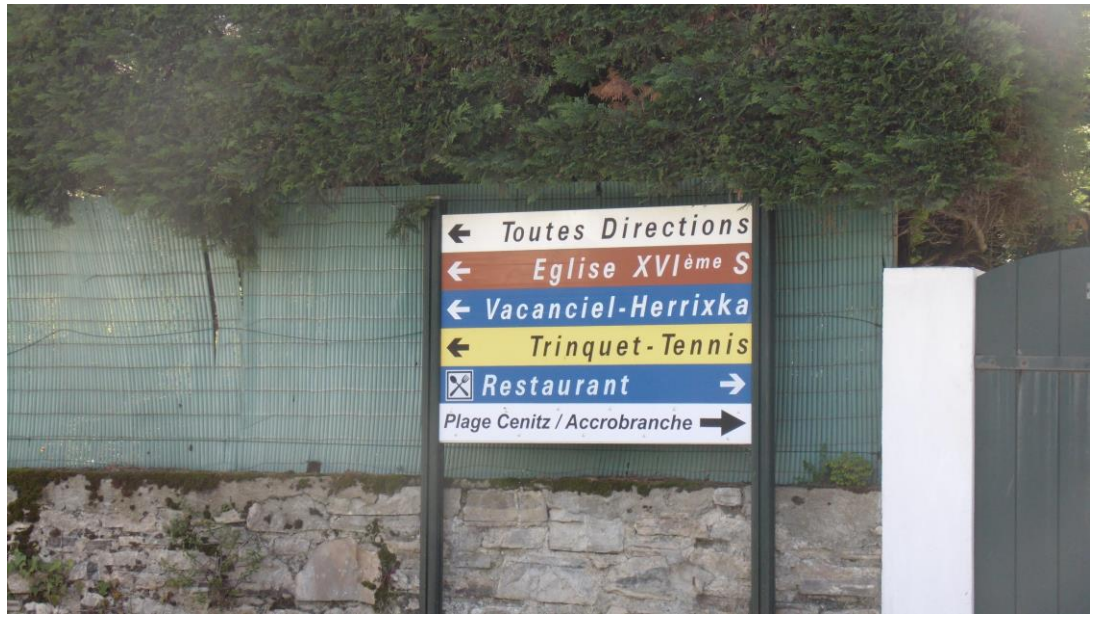


La « microsignalétique »

# La suite de la procédure

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
approuvant le RLP

9 **CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE**
tirant le bilan de la procédure

8 **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** donnant son avis sur le RLP

7 **ENQUÊTE PUBLIQUE**

6 **CONSULTATION POUR AVIS DES PPA ET DE LA CDNPS**

5 **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
arrêtant le projet de RLP et tirant le bilan de la concertation

4 **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** donnant son avis sur le projet de RLP

3 **RÉUNIONS PUBLIQUES** 25 avril et 12 juin 2019

2 **DIAGNOSTIC ET ENJEUX**

1 **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** prescrivant l'élaboration du RLP et fixant les objectifs

**CONCERTATION AVEC LE PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS**

Communauté d'agglomération Pays Basque
Euskal Hirigune Elkargoa

De toutes nos forces !
Gure indar guziez !